

FONDS D'ACCOMPAGNEMENT

Le fonds d'accompagnement social de la PSC



1. PRÉSENTATION



Le fonds est prévu par le contrat collectif santé obligatoire.



Il est financé par une cotisation additionnelle de 2 % payée par les affiliés.



Objectif : renforcer la solidarité, notamment pour les familles et revenus modestes.

2. AIDES CUMULABLES

- aide aux familles
- aide aux agents en congé pour raison de santé
- aide aux personnes en situation de handicap
- aide au recours à une tierce personne à domicile
- aide pour séjour en centre de vacances adaptées

3. VERSEMENT



Les aides sont versées une fois par an, sur demande via un formulaire transmis à la MGEN.

4. DÉTAIL DES AIDES

Aide	Bénéficiaires	Conditions principales	Montant 2026	Montant 2027	Observations
 Aide aux familles	Agents actifs affiliés au régime PSC santé	Avoir affilié au moins un enfant au régime collectif obligatoire	De 200 € à 500 €	De 300 € à 750 €	Montant variable selon le quotient familial et le nombre d'enfants. Enfants concernés : moins de 21 ans ou de 21 à 25 ans en études, apprentissage, recherche d'emploi ou situation de handicap.
 Aide aux agents en congé pour raisons de santé	Agents en congé pour raison de santé ou pour s'occuper d'un proche	Maintien de l'affiliation au régime PSC	200 €	300 €	Concerne notamment les congés pour soins à un enfant ou les congés de proche aidant.
 Aide aux personnes en situation de handicap	Agents, retraités, conjoints ou enfants	Taux d'incapacité ≥ 50 %	200 € ou 340 €	300 € ou 500 €	Montant déterminé selon le quotient familial.
 Aide pour le recours à une tierce personne à domicile	Agents, retraités et ayants droit en situation de handicap ou de dépendance	Besoin d'une aide humaine à domicile	200 €	300 €	Destinée à financer une assistance à domicile.
 Aide pour l'accès à un séjour en centre de vacances adapté	Agents, retraités, conjoints et enfants en situation de handicap	Séjour en journée ou pension complète dans un centre adapté	Variable	Variable	Participation financière déterminée selon le quotient familial. Le montant n'est pas précisé dans les diapositives.



Le fonds d'accompagnement social de la PSC traduit notre engagement pour plus de solidarité et de soutien au service de toutes et tous.